

5145/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 janvier 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 janvier 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination de trois membres et de deux suppléants
du Comité des régions, proposés par le Royaume de Suède

E 17413



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 20 janvier 2023
(OR. en)**

5145/23

CDR 3

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume de Suède

DÉCISION (UE) 2023/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de trois membres
et de deux suppléants
du Comité des régions,
proposés par le Royaume de Suède**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions¹,

vu les propositions du gouvernement suédois,

¹ JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) Le 10 décembre 2019, le Conseil a adopté la décision (UE) 2019/2157¹ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025.
- (3) Trois sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Samuel GONZALEZ WESTLING, de M^{me} Ulrika LANDERGREN et de M. Tomas RISTE.
- (4) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M^{me} Emma NOHRÉN et de M. Alexander WENDT.
- (5) Le gouvernement suédois a proposé les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M^{me} Marta AGUIRRE, *Ledamot i kommunfullmäktige, Sigtuna kommun* (membre du conseil municipal de Sigtuna), M. Pär LÖFSTRAND, *Ledamot i kommunfullmäktige, Östersunds kommun* (membre du conseil municipal d'Östersund) et, sur la base d'un mandat électoral différent, M. Tomas RISTE, *Ledamot i kommunfullmäktige i Karlstad kommun* (membre du conseil municipal de Karlstad).

¹ Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78).

- (6) Le gouvernement suédois a proposé les représentants suivants de collectivités régionales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, en tant que suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M^{me} Mätta IVARSSON, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Skåne* (membre du conseil régional de la région de Scanie) et M. Kristoffer TAMSONS, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Stockholm* (membre du conseil régional de la région de Stockholm),

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les représentants suivants de collectivités régionales ou locales qui sont titulaires d'un mandat électoral, sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

a) en tant que membres:

- M^{me} Marta AGUIRRE, *Ledamot i kommunfullmäktige, Sigtuna kommun* (membre du conseil municipal de Sigtuna),
- M. Pär LÖFSTRAND, *Ledamot i kommunfullmäktige, Östersunds kommun* (membre du conseil municipal d'Östersund),
- M. Tomas RISTE, *Ledamot i kommunfullmäktige i Karlstad kommun* (membre du conseil municipal de Karlstad) (changement de mandat),

et

b) en tant que suppléants:

- M^{me} Mätta IVARSSON, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Skåne* (membre du conseil régional de la région de Scanie),
- M. Kristoffer TAMSONS, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Stockholm* (membre du conseil régional de la région de Stockholm).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
